

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Arlette BUZARE à Mme Françoise BALLESTER
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
Mme Marylise FOIDART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Françoise BALLESTER

Date de la convocation	22 septembre 2021
Date de l'affichage	22 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	30
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

2021 104 **Demande de subventions pour travaux sur les bâtiments B et D de l'ancienne école de Polignac**

Rapporteur : C. Guéguen

Suite à la construction de la nouvelle école maternelle, en complément de l'école primaire du site de Prat Foën, les anciens bâtiments de l'école de Polignac vont faire l'objet de travaux d'aménagement. L'objectif, à ce jour, est d'y installer des associations dans le bâtiment B, et une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) de 12 places dans le bâtiment D.

Le projet de MAM est porté par de nouvelles assistantes maternelles et est soutenu par la CAF et la PMI.

Il permet d'offrir aux familles de nouvelles places d'accueil dans l'objectif du bien-être et de l'épanouissement des enfants.

L'enfant peut ainsi être confronté à la vie en collectivité tout en ayant un accompagnement individualisé afin de respecter son rythme.

La parcelle est cadastrée CE 157 pour une contenance de 5 276 m².

Bâtiment B (locaux associatifs)		
Nature des travaux	HT	TTC
Lever plan du bâtiment B	1 415,30 €	1 698,36 €
Aménagement de sanitaires PMR et autres	14 316,61 €	17 179,93 €
Fourniture et pose de menuiseries aluminium	4 000,00 €	4 800,00 €
Réfection toiture terrasse	13 899,20 €	16 679,04 €
Ouverture mur	1 440,00 €	1 728,00 €
Réfection armoire électrique	2 939,00 €	3 526,80 €
Miroir salle de danse	776,71 €	932,05 €
TOTAL	39 786,82 €	47 744,18 €

Bâtiment D (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s) MAM		
Nature des travaux	HT	TTC
Lever plan du bâtiment D	593,08 €	711,69 €
Mission architecte conception et autorisations	4 109,59 €	4 931,51 €
Travaux d'aménagement d'une MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s) dont un cabinet aménagé PMR	40 587,92 €	48 705,50 €
Électricité	4 000,00 €	4 800,00 €
Clôture cour 1,50 m hauteur	3 053,21 €	3 663,85 €
TOTAL	52 343,80 €	62 812,56 €

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux envisagés, sur les plans de financement, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme et à solliciter le Département, la CAF et tout autre organisme, pour des subventions.

Plan de financement prévisionnel du projet sur le bâtiment B (locaux associatifs) :

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux sur bâtiment B	39 786,82 €	100%	Département	7 957,36 €	20%
			Autofinancement	31 829,46 €	80%
TOTAL DES BESOINS	39 786,82 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	39 786,82 €	100%

Le total des dépenses prévues sur le bâtiment B s'élève à 39 786,82 € HT, soit 47 744,18 € TTC.

Plan de financement prévisionnel du projet sur le bâtiment D (MAM) :

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Études préalables et de maîtrise d'œuvre	4 109,59 €	8%	Département	10 468,76 €	20%
Travaux sur bâtiment D	48 234,21 €	92%	CAF	31 406,28 €	60%
			Autofinancement	10 468,76 €	20%
TOTAL DES BESOINS	52 343,80 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	52 343,80 €	100%

Le total des dépenses prévues sur le bâtiment D s'élève à 52 343,80 € HT, soit 62 812,56 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 20 septembre 2021 ;

DONNE son accord pour les travaux envisagés sur les bâtiments B et D de l'ancienne école de Polignac et leur financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès du Département, de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de tout autre organisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 septembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

